



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche 2.1 - EPLE

Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ?

1. Information interne et externe

- Informer l'ensemble des partenaires (mairie, collectivité de rattachement, transports scolaires, associations) des modalités de fonctionnement
- Informer les parents

2. Volet RH

- Identifier les personnels indisponibles pour assurer la continuité pédagogique à distance
- Faire un point de situation avec la DSDEN / le rectorat (besoins de remplacements).
- Faire un point de situation avec la collectivité de rattachement sur la situation des personnels qui relèvent d'elle. Une attention particulière doit être portée aux modalités d'intervention des agents relevant de la collectivité et intervenant de le champ de l'informatique et du numérique (paramétrages à distance, surveillance renforcée des serveurs, prêt de matériel...).

Comment :

- *Enquête "sondage" téléphonique pour un état des lieux humain : bilan des personnels en capacité d'assurer leur activité et des personnels à accompagner, bilan des familles concernée.*

3. Accompagnement et renforcement pédagogiques

- Identification des élèves en situation de « déconnexion numérique » : absence d'équipement ou disponibilité insuffisante, difficultés de connexion.
- Détection par les enseignants des élèves très fragilisés et signalement pour une prise en charge rapide.
- Suivi précis de la non-réponse dès le premier jour
- Mobiliser les réseaux des académies (PSAD, FOQUALE...) pour renforcer le repérage des élèves
- S'assurer de la bonne activation de tous les comptes élèves sur les ENT
- Vérification des coordonnées (téléphone, adresses mail) des parents

Points de vigilance :

- L'équipe de direction assure en lien avec :
 - les personnels déstabilisés par cette situation ;
 - les représentants des personnels de l'établissement ;
 - les fédérations de parents d'élèves ;
 - les délégués élèves.

- L'équipe de direction assure le lien avec la collectivité de rattachement et avec ses agents.
- L'équipe vie scolaire, santé et social est en appui des élèves et les familles impactés par la maladie.
- Aider chacun, élèves, personnels et familles, à se projeter dans cette nouvelle année scolaire.
- Suivi des élèves non répondants et/ou non connectés